



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.6

Numéro de la demande : 2013-4796
Demande : Nouvelle préparation commerciale : Modifications de la garantie et nouvelle combinaison de matières actives de qualité technique (MAQT).
Produit : Herbicide Engarde
Numéro d'homologation : 31595
Matières actives (m.a.) : Mésotrione
Rimsulfuron
Numéro de document de l'ARLA : 2469431

Objet de la demande

La présente demande vise à homologuer une nouvelle préparation commerciale, l'herbicide Engarde contenant du mésotrione et du rimsulfuron, pour la suppression des graminées annuelles et des latifoliées par application au sol sur le maïs de grandes cultures dans l'est du Canada. L'herbicide Engarde est un mélange des produits homologués, le Rimsulfuron 25 SG MUP (numéro d'homologation 29101) et l'herbicide Mesotrione 50 WG (numéro d'homologation 29655).

Trois autres demandes concurrentes ont été reçues pour les produits destinés à la fabrication Engarde Post (numéro d'homologation 31594) et Engarde (numéro d'homologation 31593), ainsi que l'herbicide Engarde Post (numéro d'homologation 31596).

Évaluation des propriétés chimiques

L'herbicide Engarde se présente sous forme de granulés mouillables contenant du rimsulfuron à une concentration nominale de 4,31 % et du mésotrione à une concentration nominale de 41,38 %. Cette préparation commerciale a une densité de 0,5848 g/mL et un pH de 3,94. Les exigences en matière de données chimiques ont été respectées pour ce produit.

Évaluations sanitaires

Étant donné que l'herbicide Engarde est un mélange de deux produits existants, aucune nouvelle donnée toxicologique n'est exigée.

L'utilisation de l'herbicide Engarde pour supprimer les graminées annuelles et les latifoliées dans le maïs de grandes cultures dans l'est du Canada ne devrait pas entraîner une exposition professionnelle ou occasionnelle potentielle supérieure à celle des utilisations homologuées de mésotrione et de rimsulfuron. Aucun risque préoccupant n'est envisagé si les travailleurs suivent les directives sur l'étiquette.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été soumise à l'appui de l'homologation de l'herbicide Engarde aux fins d'utilisations sur le maïs de grandes cultures. Les données consignées étayent l'utilisation de l'herbicide Engarde et la quantité de résidus de mésotrione et de rimsulfuron dans et sur le maïs de grandes cultures découlant de son utilisation ne devrait pas augmenter. Par conséquent, l'exposition alimentaire au mésotrione et au rimsulfuron ne devrait pas augmenter et ne posera de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Aucune préoccupation d'ordre environnemental n'a été déterminée, étant donné que l'utilisation de l'herbicide Engarde sur le maïs de grandes cultures correspond au profil d'emploi existant homologué pour les matières actives mésotrione et rimsulfuron.

Évaluation de la valeur

L'homologation de l'herbicide Engarde est appuyée du point de vue de la valeur pour les raisons suivantes :

- Les mélanges en cuve, y compris les matières actives rimsulfuron et mésotrione, sont étiquetés pour l'herbicide Elim EP sous forme de granulés dispersibles dans l'eau à 25 % (numéro d'homologation 23518), l'herbicide Callisto 480SC (numéro d'homologation 27833) et l'herbicide Ultim 75DF (numéro d'homologation 24736).
- Toutes les utilisations et allégations demandées pour l'herbicide Engarde sont étiquetées pour le Rimsulfuron 25 SG MUP ou l'herbicide Mesotrione 50 WG.
- Les produits coformulés avec les herbicides des groupes de mode d'action 2 et 27 sont homologués aux fins de suppression des graminées annuelles et des latifoliées dans le maïs de grandes cultures, p. ex., l'herbicide VIOS G3 (numéro d'homologation 29643) contenant 70 g/L de thiencarbazone (groupe 2) et 350 g/L de tembotrione (groupe 27).

L'homologation de l'herbicide Engarde offrira aux producteurs de maïs un outil efficace pour gérer les graminées et les latifoliées à l'aide d'une application en un seul passage.

Conclusion

Après l'examen de la demande, l'homologation concernant l'herbicide Engarde a été approuvée afin de supprimer les graminées annuelles et les latifoliées par application au sol sur le maïs de grandes cultures dans l'est du Canada.

Références

PMRA

Document

Number Référence

2340736	2013, DACO 3.1-3.2, DACO: 3.1,3.1.1,3.1.2,3.1.3,3.1.4,3.2
2340737	2012, Physical and Chemical Characteristics, DACO: 3.5, 3.5.1, 3.5.11, 3.5.12, 3.5.13, 3.5.15, 3.5.2, 3.5.3, 3.5.4, 3.5.5, 3.5.6, 3.5.7, 3.5.8, 3.5.9
2340738	2013, Analytical Method, DACO: 3.4.1
2340739	2011, Validation of Analytical method, DACO: 3.4.1
2340740	2013, Storage and corrosion characteristics, DACO: 3.5.10,3.5.14
2341058	2013, DACO 3.1-3.2, DACO: 3.1,3.1.1,3.1.2,3.1.3,3.1.4,3.2,3.2.1,3.2.2,3.2.3
2341061	2013, DACO 10 waiver, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.2(B), 10.3.1, and 10.3.2(A).

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2015

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.